

Projet simple ALCOTRA déposé dans le cadre du PITER PARCOURS

PITER PARCOURS

Un patrimoine, une identité, des parcours partagés

Projet 2

PARCOURS I-TINERANTS AUTOUR DU MONT-BLANC



Descriptif Technique Détaillé (DTD)

Août 2018

Sommaire

EN BREF	1
Programme	1
Objectif Spécifique	1
Typologies d'action	1
Durée	1
Chef de file.....	1
Partenaires	1
Mots clés	1
Publics cibles.....	2
Résumé du projet	2
Articulation avec le PITER PARCOURS.....	2
Budget total.....	3
1. Contexte et problématique.....	4
1.1 Contexte du Projet 2	4
1.2. Problématique identifiée	7
Enquête auprès des populations locales et des entreprises	8
Diagnostic territorial.....	9
Analyse SWOT - AFOM	9
2. Objectifs du projet.....	10
3. Résultats attendus / retombées sur le territoire.....	11
4. Partenariat.....	12
Chiffres clés.....	12
5. Actions du projet	19
WP0 : Préparation du projet.....	19
Activité 0.1 Assistance pour l'élaboration du formulaire Synergie et ses annexes. Écriture du projet.....	19
WP1 : Gouvernance et gestion administrative du projet	20
Activité 1.1 Pilotage transfrontalier du projet (COFIL et coordination transfrontalière).....	20
Activité 1.2 - Gestion administrative et financière	21
Activité 1.3 - Évaluation du processus de constitution et gestion du partenariat pour l'Innovation.....	22
WP2 Communication	22
Activité 2.1 - Campagne de publicité du Partenariat pour l'Innovation	23
Activité 2.2 Campagne de communication pour le grand public et initiatives pour la mise en réseau des entreprises	24
Activité 2.3 - Forum pour l'innovation de la mobilité durable en montagne.....	24
WP3 - Maitrise transfrontalière pour l'innovation dans la mobilité durable.....	25
Activité 3.1 – Constitution et fonctionnement d'un groupe de travail pour la définition des orientations du Partenariat pour l'innovation	26

Activité 3.2 – marché pour le Partenariat pour l’Innovation.....	27
Activité 3.3 - Maitrise d'ouvrage pour l'exécution du marché	28
WP4 Réalisation d’un service intégré transfrontalier de “smart mobility” durable et innovante	28
Activité 4.1 - Mise en place d’un service de mobilité durable intelligente innovant adapté à l’EMB	29
6. Indicateurs de réalisation et de résultat du projet.....	31
7. Budget du projet.....	32

EN BREF

PROGRAMME

Programme de coopération transfrontalière européenne entre la France et l'Italie, ALCOTRA (Alpes Latines Coopération TRAnsfrontalière)

OBJECTIF SPECIFIQUE

OS 1.1 Recherche et innovation Accroître les projets d'innovation (en particulier des clusters, des pôles et des entreprises) et développer les services innovants au niveau transfrontalier

TYPLOGIES D'ACTION

Expérimentation de services et projets locaux innovants destinés à satisfaire les besoins des communautés transfrontalières

DUREE

01-02-2019 au 31-01-2022

CHEF DE FILE

Unité des Communes Valdôtaines Grand-Combin

PARTENAIRES

France :

- Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc - CCPMB
- Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc - CCVCMB

Italie :

- Unité des Communes Valdôtaines Valdigne Mont-Blanc
- Unité des Communes Valdôtaines Grand-Paradis
- Chambre Valdôtaine des Entreprises et des Activités Libérales : entité délégataire Unioncamere

Suisse :

- Canton du Valais (sujet délégataire CREM)

MOTS CLES

Recherche et développement, mobilité durable, énergies renouvelables, innovation, partenariat public privé, expérimentation, transports, territoire alpin, gestion intégrée, accessibilité

PUBLICS CIBLES

- Entreprises de transport et en lien avec la mobilité durable
- Entreprises du milieu touristique
- Habitants du territoire
- Touristes
- Grand public

RESUME DU PROJET

Le territoire de l'Espace Mont-Blanc constitue une région transfrontalière où le besoin de mobilité s'exprime aussi bien au niveau local qu'au niveau transfrontalier entre les trois pays qui en font partie : France, Italie et Suisse. Toutefois, cette mobilité doit se confronter avec un environnement fragile et complexe et avec une demande fort variable et parfois dispersée. En parallèle, cet espace alpin est très attentif à l'évolution technologique dans le secteur des transports dans le but d'identifier des solutions de déplacement qui permettent d'associer une réduction de la pollution et des nuisances produites par le trafic des véhicules à la capacité de répondre à la demande très variée des populations locales et des touristes.

Le projet « Parcours i-tinérants autour du Mont-Blanc » vise à répondre à ces besoins avec l'expérimentation de solutions innovantes qui engagent directement entreprises et centres de recherche, en partenariat avec les collectivités locales de l'EMB, pour la mise en œuvre de services pour la mobilité durable adressés à la population locale et touristique.

L'objectif principal est de favoriser l'introduction de solutions innovantes de mobilité, qui d'habitude sont présentes dans les milieux métropolitains et plus densément urbanisés, dans un territoire alpin transfrontalier, permettant ainsi de rendre moins polluants, plus efficaces et plus adaptés à ce contexte les services plus innovants et durables dans le secteur des transports. Cet objectif est poursuivi avec une expérimentation qui sera menée à travers un « partenariat pour l'innovation », une formule de collaboration entre public / privé prévue dans le cadre des nouveaux instruments de l'Union européenne. Ce partenariat permet aux collectivités locales d'exprimer leurs besoins en termes de mobilité en recherchant sur le marché des acteurs privés qui aient l'intérêt à s'investir dans l'expérimentation de solutions technologiques et de gestion de services de mobilité durable dans l'EMB. Il s'agit ainsi, d'une logique « gagnant - gagnant » pour tous les acteurs impliqués qui permettra également de pérenniser les actions à l'issue du projet.

ARTICULATION AVEC LE PITER PARCOURS

Le PITER vise à favoriser la découverte du territoire et à créer des opportunités pour les jeunes. Le projet « Parcours i-tinérants autour du Mont-Blanc » participe à cet objectif :

- Il participe à fédérer les acteurs transfrontaliers au-delà du projet simple ;
- Il contribue à l'intégration des territoires autour du Mont-Blanc permettant ainsi de renforcer l'attractivité de l'offre touristique d'ensemble ;
- Il allie recherche et innovation au service de la découverte du territoire et notamment des sites valorisés dans le cadre des projets "Parcours d'interprétation du patrimoine naturel et culturel" et "Parcours des patrimoines, de passages en

châteaux" du PITER ;

- Il répond aux besoins des populations locales participant de cette façon à la création d'un cadre de vie amélioré qui favorise l'attachement des habitants à leur propre territoire ;
- Il apporte, avec l'impulsion à l'innovation, de nouvelles opportunités pour les jeunes dans un secteur de services et de production qui présente des grandes chances de développement dans les prochaines années ;
- Il contribue, dans son ensemble, à la valorisation de la qualité environnementale des territoires de l'EMB donnant ainsi une valeur ajoutée à son attractivité touristique.

BUDGET TOTAL

Coût total : 1.637.558,82 €

FEDER à 85 % : 1.391.925 €

1. Contexte et problématique

1.1 Contexte du Projet 2

Le périmètre d'intervention du **PI TER PARCOURS « un patrimoine, une identité, des parcours partagés »** inclut les versants italien, français et suisse du Massif du Mont-Blanc élargi aux Communautés de communes jusqu'à Bonneville côté Haute-Savoie et aux 8 communes de l'Unité de communes Grand-Paradis côté Vallée d'Aoste.

Le projet « Parcours i-tinérants autour du Mont-Blanc » investit ce territoire afin d'expérimenter des solutions innovantes de mobilité durable dans un contexte varié bien que caractérisé par sa nature montagnarde.

L'amélioration de la mobilité durable, à travers des investissements innovants, est cohérente avec l'esprit du PITER Parcours, axé sur la découverte et l'attractivité du territoire. En effet, les activités touristiques sont le moteur de l'économie en Haute-Savoie, dans le Valais et en Vallée d'Aoste, comme en témoigne la présence de sites emblématiques dédiés à la pratique des sports de montagne. Le territoire du souhaite développer le tourisme quatre saisons, qui génère une activité tout au long de l'année, moins marquée par la saisonnalité.

Côté haut-savoyard, les territoires du haut des vallées (CCPMB et CCVCMB) concentrent une part majoritaire des infrastructures, emplois et services liés à l'économie touristique du territoire. En effet, en 2016, ce sont près de 12 millions de nuitées qui ont été recensées sur la destination touristique « Pays du Mont-Blanc ». En 2015, avec 5,9 millions d'emplois, la part de l'emploi dans le domaine touristique sur ce même territoire du Pays du Mont-Blanc représente en 2015, 30 % des emplois du secteur privé sur ce territoire et 26 % des emplois touristiques de Haute-Savoie (Source projet 4 du PITER).

Le tourisme représente également le cœur des activités économiques des territoires valdôtains concernés par le PITER. En 2016, les travailleurs du secteur hôtelier, commerce et restaurants, représentaient 12,3% des emplois de la Région Vallée d'Aoste. Dans la même année, 15% des entreprises actives sur le territoire, étaient classifiées « activité de logement et de restauration » et 18% « commerce en gros et au détail » (Source ISTAT, RCFL, Observatoire Économique Régionale de la Vallée d'Aoste). Pour ce qui est des données touristiques plus spécifiques, selon les données de l'Assessorat du Tourisme, des sports, du commerce et des transports, en 2016, les arrivées touristiques dans l'UCV Grand-Combin s'élevaient à 45.246 et les nuitées à 118 343. Dans la même période l'UCV Valdigne Mont-Blanc a enregistré 324 670 arrivées et 964 684 nuitées.

Dans ce contexte, la mobilité et les transports jouent un rôle majeur. La présence du tunnel du Mont-Blanc et d'un axe international qui traverse toute la Haute-Savoie et le Val d'Aoste auquel s'ajoute celui du Grand-Saint-Bernard, avec le tunnel et le col et celui du col du Petit Saint-Bernard, sont à l'origine de flux de trafic internationaux, de véhicules légers et poids lourds. Tout particulièrement, les deux tunnels enregistrent un nombre de passages important : en 2017, presque deux millions de véhicules (1.990.119) ont traversé le tunnel du Mont-Blanc tandis que presque 590.000 sont passés par le Grand-Saint-Bernard. Cette masse de déplacements est augmentée par la mobilité interne, locale et

touristique, qui pèse surtout dans la vallée de l'Arve. Il est difficile d'avoir des chiffres exacts mais on peut estimer que ces déplacements concernent des dizaines de milliers de véhicules par jour.

Concernant l'innovation, de grandes différences caractérisent le territoire, avec des points d'excellence et des zones qui sont restées un peu à l'écart des processus d'innovation.

En ce qui concerne la dynamique économique de la Vallée d'Aoste, en 2016, le PIB en termes courants revient à 4 442,9 millions d'euros et, en termes purement nominaux, a légèrement augmenté par rapport à 2015 (+0,1%).

Le bilan entre les inscriptions et les cessations des entreprises est resté négatif, mais les cessations ont diminué par rapport à 2016 (715 par rapport aux 747 de l'année précédente). Par conséquent, le taux de mortalité a diminué et le taux de natalité est amélioré tout en restant négatif, et s'est établi à -0,11% (-0,29% en 2016, -0,13% en 2015).

En juillet 2018, le nombre de **jeunes entreprises (start-up) innovantes** inscrites dans la section spéciale du Registre des entreprises de la Chambre Valdôtaine des entreprises et des activités libérales est égal à 20. D'un point de vue sectoriel:

- environ 65% des jeunes entreprises innovantes fournissent des services aux entreprises, en particulier, prévalent les suivantes spécialisations:
 - production de logiciels et conseil en informatique, 10 entreprises;
 - activités de recherche et développement; 3 entreprises;
 - essais et analyses techniques, 1 entreprise;
 - services de soutien aux entreprises, 1 entreprise;
- 25% des start-up innovantes travaillent dans les secteurs de l'industrie, en particulier:
 - activité manufacturière, 2 entreprises;
 - emballage de vêtement, 1 entreprise;
- 10% sont actives dans le commerce, 2 entreprises.

En juillet 2018, le nombre d'**entreprises innovantes** inscrites dans la section spéciale du Registre des entreprises de la Chambre Valdôtaine des entreprises et des activités libérales est de 3. Du point de vue sectoriel, 66,6% des PME innovantes fournissent des services scientifiques et techniques aux entreprises, tandis que les autres entreprises sont actives dans le secteur de la construction.

En Vallée d'Aoste, les **dépenses de R & D**, en pourcentage du PIB, sont passées de 0,45% en 2007 à 0,52% en 2011, mais il faut considérer que cette dernière valeur a presque doublé par rapport à 2006 (0,29%).

Même si la tendance des dépenses au cours de la période considérée a montré une augmentation soutenue (15%), la partie du PIB consacrée à la recherche et à l'innovation reste modeste, inférieure à la moyenne italienne

Les facteurs qui peuvent expliquer cette situation sont nombreux, mais les caractéristiques du contexte jouent certainement un rôle important: on sait que les activités de recherche sont fortement concentrées dans les régions les plus peuplées et dans les zones de concentration des grandes entreprises. En termes de propension des

entreprises à l'innovation, cependant, certains signes positifs peuvent être saisis: d'une part, l'incidence des entreprises innovantes (30%); d'autre part, environ 19% des entreprises employant au moins 10 personnes ont introduit de nouveaux produits ou procédés sur le marché au cours de la période de trois ans 2008-2010.

Dans leur ensemble, les indicateurs positionnent la Vallée d'Aoste au-dessous de la moyenne européenne, notamment par rapport aux dépenses publiques en R&D sur PIB et aux entreprises innovantes capables de travailler en réseau. Les données concernant les dépenses pour l'innovation non-R&D sont proches de la moyenne européenne, en ce qui concerne les travailleurs dans des activités high-tech et le pourcentage des recettes dérivant de l'innovation; la part des entreprises innovantes dans l'organisation et le commerce est supérieure à la moyenne européenne. PITER PARCOUR pourra aider la Vallée d'Aoste à atteindre les objectifs de la *Smart Specialization Strategy* régionale, qui a pour but stratégique de concentrer et d'investir les ressources disponibles pour le développement du territoire dans des domaines identifiés, en promouvant des stratégies d'innovation compatibles avec les caractéristiques du système local (productif et social) et visant à disséminer l'innovation dans l'ensemble de la Communauté; ceci, afin de canaliser le changement vers un système territorial à qualité diffuse pour promouvoir la compétitivité, l'emploi et la cohésion sociale.

Sur le territoire valdôtain, il existe différents types d'initiatives et d'interventions pour soutenir l'innovation et la création d'entreprises spécifiques (innovantes). En particulier, le soutien découle d'une forte sensibilité de l'autorité régionale à la fois en termes de législation et dans la création de sociétés ad hoc pour le développement des entreprises et le développement local. Du point de vue législatif, la Région autonome de la Vallée d'Aoste, avec la loi régionale 14 Juin 2011, n. 14 "*Interventions régionales en faveur des nouvelles entreprises innovantes*", apporte des contributions pour le financement des plans d'affaires des entreprises.

Toutes les autres initiatives de développement économique sont réalisées par Valle d'Aosta Structure s.r.l., une entreprise complètement publique, dans le but de contribuer au développement économique du territoire en soutenant les implantations d'entreprises innovantes dans la pépinière et dans les zones industrielles.

Au cours des dernières années, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a effectué des choix stratégiques en termes d'équipement. Plusieurs projets à caractère innovant ont vu le jour et sont en phase de développement dans la Vallée :

- mise en service de bus hybrides et de navettes électriques ;
- acquisition de 10 véhicules électriques des services communaux et intercommunaux;
- 15 vélos à assistance électrique au service des services communaux et intercommunaux, ainsi que l'office de tourisme intercommunal.
- l'opération Mobilité & Montagne «projet MO² » ;
- l'aménagement de la Véloroute Voie Verte du Léman au Mont-Blanc ;
- implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques ;
- construction d'une voie mode doux du Léman au Mont-blanc.

- remise d'une carte pour l'accès gratuit aux transports publics par exemple: mise à disposition de vélos électriques, incitation au transport en commun ...).

CCPMB : concernant les initiatives connues, il faut signaler quelques exemples intéressants pour les finalités du projet :

- Entreprise Boco Loco : restauration en livraison utilisant la mobilité électrique respectueuse de l'environnement, proposant des produits de saison issus d'approvisionnement en circuits courts.

- Réseau G.R.E.En - Groupement pour la responsabilité environnementale des entreprises : réseau d'entreprises créé en mars 2017 qui ont développé une application de covoiturage pour les déplacements domicile-travail. 18 entreprises fondatrices dont : Mountain Store de Passy (Quechua, Simond, Wed'ze), Anthogyr, Rossignol, Somfy, Décathlon.

NB : les collectivités font aussi des efforts en ce qui concerne la mobilité durable. Les communes et la Communauté de Communes s'équipent notamment de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique.

1.2. Problématique identifiée

L'accompagnement au processus de valorisation des patrimoines du territoire du PITER PARCOURS présentant une offre hétérogène de sites naturels et culturels, réalisant jusqu'alors des actions de manière isolée du territoire transfrontalier, nécessite d'approfondir la gouvernance en renforçant les synergies et complémentarités et en définissant une feuille de route commune de manière à atteindre les objectifs fixés. La mobilité est un élément unifiant de cette stratégie car elle est nécessaire pour soutenir le processus d'intégration et de mise en réseau de ce potentiel. En outre, cette mobilité doit avoir un caractère de durabilité pour garantir le respect d'un milieu parfois soumis à des phénomènes de sur-fréquentation. De plus, il faut considérer que toute initiative d'investissement dans ce territoire d'exception répond à une logique d'innovation et d'expérimentation, afin de trouver des solutions de transport et de déplacement des habitants et des touristes adaptées au contexte spécifique.

Le projet 2 du PITER PARCOURS « Parcours i-tinérants autour du Mont-Blanc » s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Pour répondre aux enjeux et besoins du territoire, le projet 2 vise à :

- Contribuer à l'amélioration de l'intégration des territoires de l'EMB et de ceux participant au projet à travers l'innovation des services de mobilité et de transports aussi bien pour les populations locales que pour les touristes ;
- Introduire des services de mobilité durable qui, grâce à des solutions originales et adaptées aux territoires du Mont-Blanc, puissent contribuer à la réduction des nuisances du trafic et, par conséquent, à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble de cet espace ;
- Inciter les entreprises et les acteurs économiques locaux à s'investir dans des parcours d'innovation en réseau, contribuant ainsi à renforcer le tissu de production et de création de services dans le territoire du projet, avec des retombées positives aussi sur le tourisme ;

- Développer des opportunités de travail pour les jeunes du territoire de l'EMB avec le soutien à la création de services innovants en intégration avec le tourisme et la mobilité durable ;
- Dédier une attention spécifique aux problématiques de l'accessibilité aux services de mobilité pour les personnes à mobilité réduite et plus généralement pour tous les publics « fragiles ».

Concernant l'aspect opérationnel, le projet prend en compte les difficultés de coopération transfrontalière quand il s'agit de mettre en œuvre un service intégré sur les trois versants de la frontière. Les partenaires ont identifié un besoin de gestion unique de l'innovation dans la mobilité, pour éviter que dans les différentes régions soient développées des solutions de transport et de déplacement qui ne dialoguent pas, avec un manque de souplesse pour les usagers.

Le projet s'intègre dans la vision à long terme, de la Stratégie d'Avenir de l'Espace Mont-Blanc. La gouvernance existante permet au projet de s'appuyer sur une base déjà solide entre les décideurs des trois territoires concernés par le projet, et de capitaliser sur les expériences précédemment mises en place en apportant davantage d'innovation et en renforçant les liens entre les acteurs des trois pays.

ENQUETE AUPRES DES POPULATIONS LOCALES ET DES ENTREPRISES

Afin de bien identifier les problématiques liées à l'innovation dans le secteur de la mobilité durable, les partenaires ont réalisé, dans la phase de préparation du projet, une enquête sur l'ensemble du territoire transfrontalier, à travers un questionnaire qui a été envoyé, à un public sélectionné d'entreprises et d'opérateurs économiques; certains partenaires ont aussi rendu disponible l'accès aux citoyens.

Le questionnaire visait deux objectifs : d'une part la connaissance et l'adoption de comportements de mobilité durable, de l'autre la disponibilité à s'intéresser davantage à des démarches de développement de nouvelles solutions de transport et mobilité. Pour les entreprises le questionnaire essayait aussi de tester leur volonté de s'engager directement dans des initiatives et des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité durable ou bien d'être partenaires/utilisateurs de nouveaux services dans ce secteur. Presque 50 entreprises et plus de 300 citoyens ont répondu à l'enquête, constituant ainsi un échantillon assez représentatif du tissu économique et social de l'EMB, qui a permis aux partenaires d'orienter leurs choix en termes d'objectifs stratégiques.

Ce qui est ressorti par rapport à la population locale est une demande très forte d'amélioration de la mobilité actuelle, avec la création de nouveaux services qui permettent de changer les modes de déplacement vers la durabilité et le respect de l'environnement. Ce qui est intéressant, est surtout la grande requête de services de transport en commun peu polluants et la disponibilité à utiliser des nouvelles infrastructures de support à l'utilisation de véhicules privés de nouvelle génération, électriques ou hybrides.

De leur part, les entreprises (représentant un panel fort diversifié, allant des entreprises spécialisées dans les transports aux hôteliers) sont en première ligne pour adopter des solutions d'innovation dans la mobilité, en y voyant des opportunités de marché direct

(création de nouveaux services) ou bien pour offrir des services de qualité à leurs clients.

Du point de vue territorial, tout en reconnaissant une majeure participation des populations et des acteurs économiques haut-savoyards, les résultats sont comparables sur l'ensemble de l'EMB.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

En parallèle à l'enquête avec le questionnaire, les partenaires ont réalisé un diagnostic territorial ayant pour but d'apprécier le niveau de diffusion et la dimension des services et des projets innovants liés à la mobilité durable.

ANALYSE SWOT - AFOM

	Éléments permettant d'atteindre les objectifs	Éléments sur lesquels agir pour atteindre les objectifs
Internes Origines endogènes	ATOUS <ol style="list-style-type: none"> 1. Présence d'entreprises locales dans le secteur des transports et des services à la mobilité qui peuvent s'investir dans des actions d'innovation expérimentale 2. Grande attention des populations locales à toutes les innovations qui peuvent améliorer leur cadre de vie par rapport à la qualité de l'environnement 3. Sensibilité des opérateurs touristiques vers la demande de leur clientèle pour une mobilité durable y compris dans les stations 4. Intérêt des jeunes vers les modes de déplacement alternatifs à la voiture privée 	FAIBLESSES <ol style="list-style-type: none"> 1. Situation très diversifiée sur l'ensemble du territoire transfrontalier par rapport à la présence d'entreprises du secteur de la mobilité 2. Besoins variés, en termes de volumes de déplacements sur les trois versants de l'EMB 3. Complexité du territoire du point de vue topographique avec problèmes dans la distribution des infrastructures pour soutenir l'innovation dans les transports
Externes Origines exogènes	OPPORTUNITES <ol style="list-style-type: none"> 1. Orientation de la clientèle touristique de la région transfrontalière vers la mobilité durable et les innovations correspondantes 2. Tendance du marché et nouveaux règlements européens et nationaux qui soutiennent la mobilité durable et les investissements dans l'innovation dans ce secteur 3. Des grandes entreprises internationales peuvent être intéressées par des expérimentations dans un territoire pilote comme celui de l'Espace Mont-Blanc 	MENACES <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapidité dans les changements et dans l'innovation technologique dans le secteur de la mobilité avec risque d'obsolescence des solutions adoptées 2. Manque d'interopérabilité des systèmes de recharge entre les 3 pays du périmètre transfrontalier 3. Variabilité du contexte économique qui peut apporter des changements imprévus dans la capacité d'investissement des entreprises dans un contexte avec faible capacité d'investissement dans l'innovation

2. Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans l'Objectif Spécifique 1.1 car il vise à favoriser l'échange de bonnes pratiques dans le domaine du transfert des technologies, mécanismes et méthodologies de l'innovation dans le domaine de la mobilité durable. Le projet, avec son envergure transfrontalière et l'implication d'un territoire vaste et varié entend étendre aux zones non urbaines les avantages dérivants du développement de services innovants, tout cela dans l'optique d'une amélioration de la qualité de vie pour ce qui est des transports et des déplacements. Les pôles de compétitivité qui existent principalement dans le fond des vallées principales seront impliqués afin d'étendre les services innovants aux zones rurales et de montagne.

Des objectifs spécifiques sont fixés :

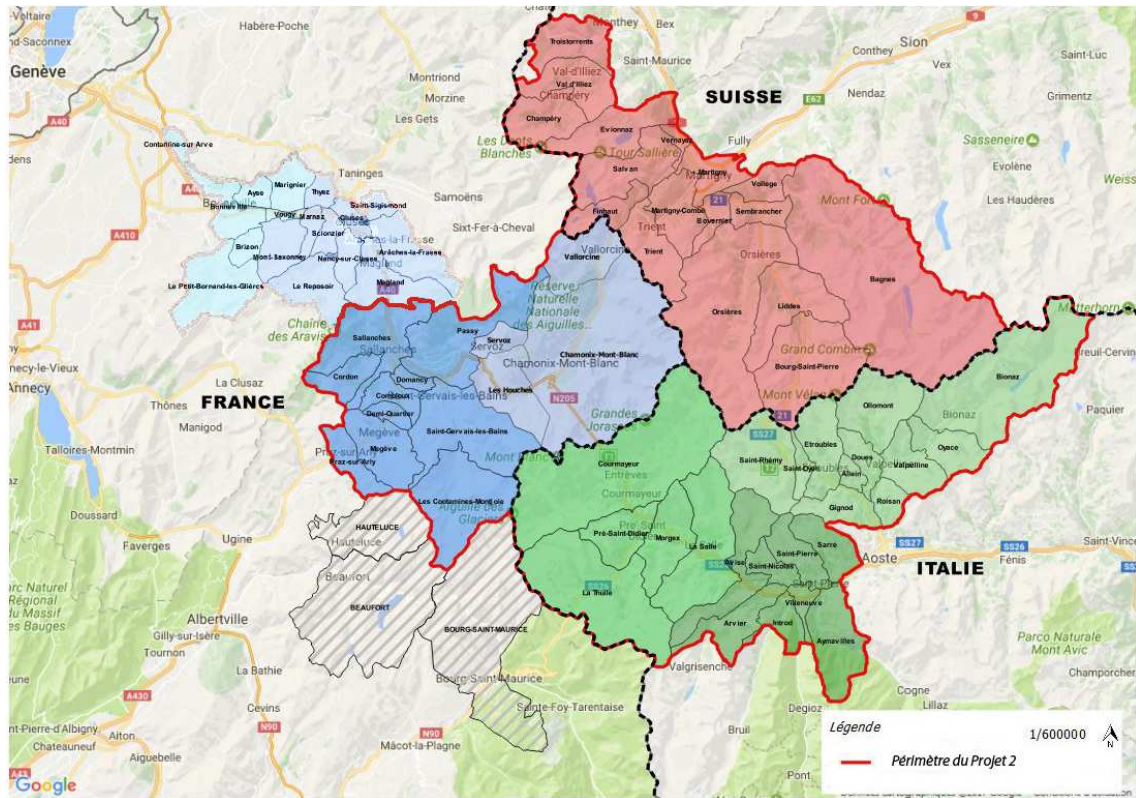
- Impulser l'innovation dans une région alpine avec des conditions économiques différenciées utilisant les besoins en termes de mobilité et l'attention à l'environnement en tant que facteurs de motivation
- Améliorer les services de mobilité durable pour les populations locales et les touristes à travers des solutions innovantes qui puissent être exportées dans d'autres territoires alpins, en particulier dans la zone ALCOTRA
- Faire de l'EMB un " laboratoire " permanent de la mobilité durable dans les zones de montagne
- Impliquer les entreprises locales dans une démarche d'innovation en les motivant à participer aux actions pour la mobilité durable
- Utiliser l'expérience d'innovation dans la mobilité durable pour développer des services de transport en faveur du tourisme qui intègrent les ressources naturelles et culturelles du territoire de coopération ;
- Prendre en compte les problématiques de l'accessibilité aux services des personnes à mobilité réduite et avec des difficultés en général afin de rendre disponibles les bénéfices de l'innovation à toute cible de population
- Développer, à travers une forte coopération dans toutes les phases du projet, une expérience innovante de gestion administrative des questions de mobilité, utilisant le Partenariat pour l'innovation et une maîtrise d'ouvrage centralisée comme élément clé pour offrir un service intégré dans trois pays et donner une garantie de pérennité aux actions entamées avec le projet ALCOTRA

3. Résultats attendus / retombées sur le territoire

- Réalisation d'un panel de services innovants pour la mobilité durable se basant sur l'engagement d'un ou plus opérateurs privés pour l'expérimentation de nouvelles technologies et systèmes de transport dans le contexte spécifique de l'EMB ;
- Augmentation du niveau d'investissement pour l'innovation dans la mobilité durable dans le territoire du projet, utilisant la contribution ALCOTRA en tant que déclencheur d'ultérieurs investissements privés ;
- Amélioration des conditions de mobilité dans le contexte transfrontalier de l'EMB, profitant de l'introduction de solutions innovantes de mobilité durable au service des entreprises, de la population et des touristes ;
- Amélioration de l'attractivité touristique de l'Espace Mont-Blanc, par la mise en place de nouveaux services pour la mobilité durable, qui pourront mettre en synergie les ressources et les points d'attraction culturels et naturels ;
- Amélioration des conditions d'accessibilité aux services de mobilité durable, avec des solutions innovantes adressées aux personnes à mobilité réduite et aux cibles d'habitants et touristes en situation de fragilité (ex : personnes âgées, ou parents avec poussette).

4. Partenariat

Le territoire du projet comprend l'Espace Mont-Blanc élargi à l'Unité des Communes Valdôtaines Grand Paradis. Dans la suite de la présentation du projet, quand l'on indique EMB, l'on entendra cette dimension territoriale.



France :

- Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc - CCPMB

Chiffres clés

- Création : 1^{er} janvier 2013
- 45 650 habitants (*population INSEE 2017*)
- 10 communes (Combloux, Les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains, Sallanches)
- 39 773 hectares de superficie
- Point le plus haut : 4 810 m d'altitude
- Point le plus bas : 515 m d'altitude
- 45 conseillers communautaires
- Situation géographique : au cœur de la Haute-Savoie, aux frontières de la Suisse et de l'Italie, entre Chamonix, Genève et le département de la Savoie

Créée au 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'inscrit dans une tradition ancienne de l'intercommunalité. Elle regroupe 10 communes (Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais et Sallanches) qui s'étagent de 515 m à 4 810 m d'altitude pour une population permanente de 45 650 habitants (INSEE 2017). La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est donc la plus haute d'Europe et la plus peuplée de Haute-Savoie. Comme tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, elle a en charge **l'aménagement et le développement du territoire**. Mais elle attache aussi une importance particulière aux actions de solidarité et aux services de proximité pour améliorer la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs.

La CCPMB constitue un territoire dynamique ayant trouvé l'équilibre entre préservation de son environnement et développement économique. Son activité principale est le tourisme toutes saisons. En effet, elle bénéficie d'un cadre géographique exceptionnel et en particulier, du plus haut sommet d'Europe, le Mont-Blanc.

La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc est soucieuse de développer les déplacements alternatifs à la voiture. Elle gère localement les transports scolaires et a lancé en 2013 son service de transport à la demande, le Montenbus. Depuis le mois de septembre 2015, un PDIE - Plan de Déplacement Inter-Entreprises sur le Parc d'Activité Économique du Mont-Blanc a été mis en place, il regroupe une dizaine d'entreprises privées et publiques. Un projet de schéma intercommunal des itinéraires cyclables est également en cours de réalisation.

Expérience ALCOTRA

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, anciennement Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc, a participé au **Projet PIT "Plan intégré transfrontalier - Espace Mont - Blanc" mené sur la programmation ALCOTRA 2007-2013**. Le Plan Intégré Transfrontalier peut être défini comme un projet de territoire multi thématiques réunissant six projets de coopération qui touchent des sujets différents de façon coordonnée dans le but d'introduire un concept commun de durabilité dans le quotidien. Cela a impliqué la réalisation de manière intégrée, par plus de 20 organismes publics et privés des trois pays voisins (France, Italie et Suisse) des actions sur divers sujets tels que la gestion des ressources naturelles, les énergies renouvelables, le tourisme, la randonnée, l'évolution des paysages, la mobilité durable et les produits locaux.

Dans le cadre du **PITER "PARCOURS - Un patrimoine, une identité, des parcours partagés"**, dont la pré-stratégie a été retenue en Comité de Suivi de juillet 2017, la CCPMB est chef de file du **Projet 4 "Parcours d'interprétation du patrimoine naturel et culturel"** déposé le 15 janvier 2018. Elle est également partenaire des projets 1, 2 et 3, et observateur du projet 5.

Pour plus d'informations : www.ccpmb.fr

- **Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc - CCVCMB**

Chiffres clé

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a été créée le

14 décembre 2009 par l'ensemble des quatre communes qui la composent : Vallorcine, Chamonix Mont-Blanc, Les Houches et Servoz.

Elle a succédé en partie au Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Arve qui existait depuis 1966 et portait, pour le compte de ses communes membres, un certain nombre d'opérations d'équipement commun ou d'actions intercommunales.

Frontalière avec l'Italie et la Suisse, la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc compte 13 916 habitants permanents, répartis ainsi :

- Chamonix : 9 359 habitants ;
- Les Houches : 3 164 habitants ;
- Servoz : 965 habitants ;
- Vallorcine : 428 habitants.

Le territoire dispose de l'une des plus importantes capacités d'hébergements touristiques parmi les stations alpines, avec près de 83 000 lits touristiques et accueille 2,5 millions de visiteurs par an.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc intervient dans différents domaines de compétences et notamment dans le développement économique, l'aménagement de l'espace (y compris les transports collectifs), la protection de l'environnement, la politique du logement, la réalisation d'équipements culturels et sportifs, dans l'action sociale et dans l'assainissement.

Par ailleurs la Communauté de Communes dispose de compétences spécifiques en matière d'élaboration et mise en œuvre des politiques territoriales transfrontalières et de soutien à toute démarche de coopération transfrontalière et transnationale à l'intérieur de ses domaines d'intervention. A ce titre, au sein de la démarche Espace Mont-Blanc la Communauté de Communes représente le territoire de la Savoie et de la Haute-Savoie compris dans le périmètre Espace Mont-Blanc et dans ce cadre, au fil des années, elle a participé à de nombreux projets de coopération transfrontalière sur des thématiques différentes, notamment financés par les fonds européens du Programme ALCOTRA.

Depuis 2010 la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc assume aussi la fonction de secrétariat technique et administratif transfrontalier de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc, assurée au départ par le Syndicat Intercommunal Espace Nature Mont-Blanc puis par le SIVOM Pays du Mont-Blanc.

Le ressort territorial de la Communauté de Communes s'étend sur toute la Vallée de Chamonix autour des mêmes enjeux de prise en compte de la mobilité et des déplacements, d'organisation et de développement des transports publics. Les transports jouant un rôle clé dans la protection de l'environnement en offrant une alternative aux voitures pour les touristes (4.5 millions de nuitées par an) et les habitants (15 000 habitants permanents), la collectivité s'est engagée dans un plan de diversification et d'enrichissement des sources de mobilité sur son territoire.

Impliquée dans le renforcement d'équipements structurants de transport (modernisation de la ligne ferroviaire, renforcement du transport collectif, ...), la Communauté de Communes, à l'appui de documents de planification, tente de faciliter l'émergence de mobilités alternatives. Ces actions constituent un des piliers du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la vallée approuvé en 2012. L'élaboration de ce dispositif pionnier sur un territoire de montagne, et les récentes mesures d'application du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dès 2012 incitent la collectivité à s'engager en cohérence sur des choix stratégiques et innovants en termes d'équipement, traduction concrète des démarches et volontés affichées en matière de réduction des émissions de CO2 notamment.

Pour plus d'informations : www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr

Italie :

- Unité des Communes Valdôtaines Grand Combin

Chiffres clés

- Création : 25 janvier 1974*
- Superficie : 434,9 Km²
- Population : 5796 (bilan démographique 2016))
- 11 communes (Allein, Bionaz, Doues, Etroubles, Gignod, Ollomont, Oyace, Roisan, Saint-Oyen, Saint-Rhémy-en-Bosses, Valpelline)
- 45 conseillers communautaires

La Communauté de Montagne Grand Combin a été créée par décret n. 30 du 25 janvier 1974, avec la loi régionale n. 6 du 2014 a changé son Statut et elle est devenue Unités des Communes valdôtaines.

Mission

Son objectif principal, conformément à la Loi régionale n ° 54 de 1998, est d'exercer des fonctions sous une forme associée au nom de ses municipalités Ces fonctions sont principalement les services sociaux (écoles, animations d'été pour les enfants, maisons de repos, etc.) et territoriaux (collecte des déchets, gestion des services d'eau, équipements sportifs, services cartographiques, etc.) qui sont par nature gérés dans les principes d'efficacité accrues au niveau communautaire en ce qui concerne leur gestion municipale. Les autres services exercés visent à promouvoir le territoire, la culture et les traditions de manière unifiée.

- Unité des Communes Valdôtaines Valdigne Mont-Blanc

Chiffres clés

Création : 09 juin 2015 (conformément à la loi régionale n. 6 du 5 août 2014, le 09 juin 2015 l'Unité des Communes valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc a pris en charge le patrimoine et les relations juridiques de la Communauté de montagne Valdigne Mont Blanc, créée en 1974 conformément à la loi régionale n. 13 du 5 avril 1973)

Superficie : 496,9 km²

5 communes toutes dans le périmètre du PITER Parcours : Courmayeur, La Salle, La Thuile, Morgex et Pré-Saint-Didier

Population : 8.838 (bilan démographique au 31/12/2017)

L'Unité des communes valdôtaines Valdigne-Mont-Blanc est une collectivité locale instituée pour l'exercice à l'échelle supra-communale des fonctions et des services communaux. Elle exerce les fonctions et les services relevant des domaines d'activité suivants : services à la personne, services culturels, services liés au cycle de l'eau et des déchets, service de gestion du personnel, services techniques, services de gestion du territoire, services de promotion de l'économie locale, guichet unique des collectivités locales.

- Unité des Communes Valdôtaines Grand-Paradis

Chiffres clés

Création : 12 juin 2015 (conformément à la loi régionale n. 6 du 5 août 2014, le 12 juin 2015 l'Unité des Communes valdôtaines Grand-Paradis a pris en charge le patrimoine et les relations juridiques de la Communauté de montagne Grand-Paradis, créée en 1974 conformément à la loi régionale n. 13 du 5 avril 1973)

Superficie : 826 km²

13 communes, dont 8 dans le périmètre du PITER Parcours : Arvier, Aoste, Aymavilles, Introd, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Sarre, Villeneuve

Population : 15.624 (bilan démographique 2016)

L'Unité des communes valdôtaines Grand-Paradis est une collectivité locale instituée pour l'exercice à l'échelle supra-communale des fonctions et des services communaux. Elle exerce les fonctions et les services relevant des domaines d'activité suivants : services à la personne, services culturels, services sportifs, services liés au cycle de l'eau et des déchets, service de constatation et de recouvrement amiable des créances fiscales, service de gestion du personnel, services techniques, services de gestion du territoire, services de promotion de l'économie locale, services des systèmes informatiques, guichet unique des collectivités locales.

- Chambre Valdôtaine des Entreprises et des Activités Libérales

Instituée par la loi régionale n°7 du 20 mai 2002, la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales est active depuis le 1er juin 2005.

Elle constitue un organisme autonome de droit public et travaille au service des entreprises locales (12.699 le 30 septembre 2017) et des consommateurs afin de permettre le développement de l'économie locale.

La Chambre valdôtaine est active sur le territoire autonome de la Vallée d'Aoste et travaille en coopération avec la Région et les autres organismes locaux.

Les principales missions de la Chambre valdôtaine concernent l'appui aux entreprises dans

les domaines de l'internationalisation, de l'innovation, de l'environnement et de l'énergie, des financements des entreprises et des analyses économiques.

La Chambre valdôtaine des Entreprises et Activités Libérales réalisera ses activités en utilisant aussi le Bureau SPIN2, un service conjoint entre la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales et Unioncamere Piemonte.

A partir de 2014, la Chambre Valdôtaine et UCP ont créé le Bureau SPIN2, un service conjoint entre la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales et Unioncamere Piemonte, qui a pour mission la promotion et le soutien des activités économiques du territoire, en favorisant les processus d'internationalisation, d'innovation, de recherche et de transfert technologique des entreprises locales.

Unioncamere Piemonte (UCP) - sujet déléataire de la Chambre valdôtaine des Entreprises et Activités Libérales.

Unioncamere Piemonte constitue l'association des Chambres de Commerce de la Région Piémont. Elle représente la voix institutionnelle d'un réseau qui regroupe environ 400 000 entreprises et représente plus d'un million et demi d'emplois.

L'UCP est aussi la porte d'entrée vers le réseau entrepreneurial régional et le réseau national et européen des Chambres de Commerce.

L'objectif principal d'UCP consiste en la promotion et la réalisation d'initiatives en faveur du développement et de la valorisation de l'économie et des secteurs productifs du territoire régional en coopération avec les Chambres de Commerce associées.

La Chambre Valdôtaine à travers le Bureau SPIN2 (service conjoint entre la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales et Unioncamere Piemonte) est insérée dans le réseau européen d'aide aux entreprises ENTERPRISE EUROPE NETWORK. En tant que partenaire du réseau, elle donne accès et informations aux entreprises locales sur les politiques européennes, les programmes et les opportunités de financement et organise des rencontres de coopération pour la recherche de partenaires d'affaires (technologiques, commerciaux, financiers). La Chambre Valdôtaine à travers le Bureau SPIN2 est aussi engagée dans le programme Horizon 2020, à travers l'activité EIMC (Enhancing innovation management capacities) et l'offre de coaching gratuit pour les PME valdôtaines lauréates de l'Instrument PME.

L'activité de ce sujet déléataire se caractérise aussi par l'organisation d'initiatives promotionnelles : missions technologiques, commerciales et rencontres professionnelles, participation à des foires nationales, accueil d'acheteurs et de fournisseurs en provenance de tous Pays et surtout une activité d'animation territoriale dédiée aux acteurs économiques valdôtains.

Suisse :

- Canton du Valais (sujet déléataire CREM)

Association à but non lucratif fondée par la Ville de Martigny et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en 1986. Le CREM est un centre de recherche appliquée et développement, de services et d'information, qui apporte son appui scientifique et technique dans le domaine de l'énergie en milieu urbain. Il assiste les collectivités

publiques et les entreprises dans leurs efforts d'efficacité énergétique, de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de CO2.

Les travaux du CREM sont répartis dans ses 3 secteurs d'activités :

- CREM - R&D est une plateforme de recherche et de mise en œuvre de solutions énergétiques en milieu urbain. Pour ce faire, le CREM jouit aujourd'hui d'un réseau toujours plus important de partenaires académiques suisses et européens.
- CREM - Services est la plateforme dédiée aux collectivités publiques et entreprises membres de l'association. Le but de cette branche est d'apporter un soutien technique dans les travaux de planification et de gestion énergétique.
- CREM - Information offre de la formation continue pour les acteurs du secteur énergétique. Elle se traduit par des publications dans des revues touchant différents publics, des visites d'installations techniques mais aussi des séminaires interactifs et dynamiques sur les questions énergétiques actuelles.

Cette structure d'activités permet au CREM d'être une interface idéale entre la recherche fondamentale du secteur académique et les acteurs des territoires. Il est ainsi un acteur de choix pour développer des solutions innovantes répondant aux besoins concrets des acteurs du territoire. Les principales compétences et activités du CREM reposent sur l'approche des systèmes énergétiques territoriaux.

5. Actions du projet

Schéma général des actions du projet

Dans la liste suivante sont indiquées les actions du projet regroupées par WP (Work Packages). Pour toutes les actions il faut souligner qu'elles sont menées en pleine coopération transfrontalière, coopération qui sera particulièrement forte et nécessaire pour la mise en place du Partenariat pour l'innovation et pour les activités de communication, qui demandent un contact avec la population et les touristes et la diffusion coordonnée d'un message unique en faveur de l'innovation dans la mobilité durable.

- WP0 Préparation du projet
 - Activité 0.1 - Assistance pour l'élaboration du formulaire Synergie et ses annexes. Écriture du projet
- WP1 Gouvernance et gestion administrative du projet
 - Activité 1.1 - Pilotage transfrontalier du projet (COFIL et coordination transfrontalière)
 - Activité 1.2 - Gestion administrative et financière
 - Activité 1.3 - Évaluation du processus de constitution et gestion du partenariat pour l'innovation
- WP2 Communication
 - Activité 2.1 - Campagne de publicité du partenariat pour l'innovation
 - Activité 2.2 - Campagne de communication pour le grand public et initiatives pour la mise en réseau des entreprises
 - Activité 2.3 - Forum pour l'innovation de la mobilité durable en montagne
- WP3 Maitrise transfrontalière pour l'innovation dans la mobilité durable
 - Activité 3.1 - Constitution et fonctionnement d'un groupe de travail pour la définition des orientations du Partenariat pour l'innovation
 - Activité 3.2 - Marché pour le Partenariat pour l'Innovation
 - Activité 3.3 - Maitrise d'ouvrage pendant l'exécution du marché
- WP4 Réalisation d'un service intégré transfrontalier de "smart mobility" durable et innovante
 - Activité 4.1 - Mise en place d'un service de mobilité durable intelligente innovant adapté à l'EMB

WP0 : Préparation du projet

ACTIVITE 0.1 ASSISTANCE POUR L'ELABORATION DU FORMULAIRE SYNERGIE ET SES ANNEXES. ÉCRITURE DU PROJET

Description

Coordonner et assurer l'élaboration du projet 2 « Parcours i-tinérants autour du Mont-Blanc », prédisposer tous les documents nécessaires pour la candidature, rédiger le

Descriptif Technique Détaillé (DTD) et suivre la saisie du projet sur le système Synergie CTE. Préparation du budget en fonction de la particularité du contrat principal qui sera mis en œuvre pour la réalisation des services innovants.

Mise en place du partenariat entre les structures françaises et italiennes et constitution du dossier avec l'ensemble des pièces requises. Appui du chef de file par une société spécialisée qui s'occupe de l'assemblage et écriture technique du dossier.

Partenaires impliqués

Tous

Coordination UCVGC

Résultats attendus

- Séances de préparation du projet
- Enquête et diagnostic territorial
- Dépôt du projet

Livrables

- Documents de candidature du projet

WP1 : Gouvernance et gestion administrative du projet

Le WP1 a pour objectif d'unifier au niveau transfrontalier la gestion du projet dans ses différentes déclinaisons (administrative et financière, opérationnelle et technique) pour assurer la bonne coordination et la bonne réalisation du projet, conformément aux délais et au budget en associant l'ensemble du partenariat.

ACTIVITE 1.1 PILOTAGE TRANSFRONTALIER DU PROJET (COFIL ET COORDINATION TRANSFRONTALIERE)

L'activité comprend la coordination transfrontalière et une participation active de tous les partenaires qui, au-delà des COFIL, seront engagés dans une action constante de contact et liaison avec leurs territoires et leurs interlocuteurs afin d'impulser la stratégie d'innovation et la participation des entreprises privées à l'expérimentation. Un Comité de pilotage transfrontalier (COFIL) sera constitué pour assurer au partenariat une structure de gouvernance commune, stable et multidisciplinaire. Le fonctionnement, l'animation et le secrétariat du Comité de Pilotage seront assurés par le Chef de file : convocations aux réunions, ordres du jour, procès-verbaux et relevés de conclusions ; préparation des séances et des documents de travail ; préparation des rapports de synthèse et des rapports d'activité ; tenue des rapports entre les partenaires du projet et les entités impliquées dans sa réalisation ; relation avec l'Autorité de Gestion Auvergne-Rhône-Alpes. Le partenariat est pleinement disposé à organiser un ou des COFIL exceptionnels complémentaires si cela s'avérait nécessaire.

Le partenaire Suisse participera à toutes les séances du COFIL, mais il ne sera pas impliqué dans les activités prévues par le programme ALCOTRA et le logiciel Synergie.

Partenaires impliqués

Tous

Coordination UCVGC

Résultats attendus

- Réalisation du projet en respectant le budget et le calendrier des activités
- S'assurer que chaque partenaire est en situation de remplir ses objectifs sur la base d'une feuille de route claire et partagée
- Optimisation de l'emploi des ressources humaines et financières affectées au projet

Livrables

- Tenue de 3 COPIL
- Rapports d'avancement du projet
- Rapport final du projet

ACTIVITE 1.2 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

L'activité consiste dans la gestion administrative du projet qui sera principalement en charge du Chef de File qui suivra directement la mise en place du Partenariat pour l'innovation. L'activité comprend aussi toutes les tâches nécessaires pour la gestion liée au programme ALCOTRA, aussi bien du point de vue financier que pour toutes les opérations demandées par la plateforme Synergie CTE : pour ce dernier aspect tous les partenaires sont directement impliqués car ils devront assurer le suivi administratif des actions à leur charge.

La CCPMB et la CCVCMB feront appel à un prestataire externe chargé de réaliser le contrôle de premier niveau pour les dépenses qui seront soutenues dans le cadre du projet.

Cette activité est étroitement liée aux missions de gestion administrative et financière qui incombent aux partenaires.

Pour le côté Suisse, du personnel interne suivra l'activité administrative.

Partenaires impliqués

Tous

Coordination UCVGC

Résultats attendus

- Respect des procédures ALCOTRA
- Réalisation de toutes les obligations administratives nécessaires pour la réalisation du projet
- Contrôle des dépenses

Livrables

- Gestion du projet sur le système Synergie

- Remontées de dépenses semestrielles
- Certificats de validation des dépenses

ACTIVITE 1.3 - ÉVALUATION DU PROCESSUS DE CONSTITUTION ET GESTION DU PARTENARIAT POUR L'INNOVATION

L'activité consiste dans le suivi de tout le processus de coopération autour du Partenariat pour l'Innovation afin d'évaluer de quelle façon ce mode de travail contribue à l'amélioration de l'efficacité des collectivités locales dans la gestion de l'innovation dans le secteur de la mobilité durable. Une partie importante de cette évaluation portera sur la relation public-privé afin de comprendre de quelle manière les entreprises ont participé aux processus d'innovation.

L'évaluation de la mission menée par le ou les opérateurs dans le cadre du partenariat pour l'innovation aura également pour but de faire ressortir des préconisations pour garantir la pérennisation du ou des services développés, à l'issue du projet.

Un aspect important sera que le suivi sera fait en parallèle sur les trois pays de façon complètement transfrontalière.

Partenaires impliqués

Coordination CCPMB

Résultats attendus

- Acquisition d'éléments utiles à améliorer les modes de coopération autour de l'innovation entre collectivités locales
- Vérification de l'application du modèle du Partenariat pour l'Innovation dans le contexte de l'EMB* et de sa transférabilité à d'autres lieux et domaines d'application
- Préconisations pour la pérennisation des services développés

Livrables

- Rapport d'évaluation

WP2 Communication

Les activités de communication visent à créer un contexte le plus favorable possible à l'introduction de solutions d'innovation dans la mobilité durable. L'EMB est un territoire fortement diversifié non seulement du point de vue géographique mais aussi socio-économique : cela veut dire qu'une partie de la population pourrait avoir des résistances ou bien être indifférente aux nouveaux services de mobilité qui pourraient être introduits. La stratégie de communication s'appuie sur deux leviers principaux :

- Information : visant à faire connaître au grand public les nouveaux services et aux entreprises la procédure du partenariat pour l'innovation afin de dépasser les blocages et les incertitudes et de créer un climat de confiance autour des nouvelles

opérations d'innovation qui seront proposées dans le cadre du projet ;

- Participation active de la population et des prestataires touristiques : pour impliquer et faire tester les services. Pour les entreprises il s'agit en outre d'essayer de les faire devenir partie prenante des opérations pour qu'elles s'approprient la démarche du projet et assurent sa pérennisation.

Une action de communication spécifique sera dédiée au Partenariat pour l'Innovation afin de maximiser la participation d'entreprises qualifiées, capable d'apporter le know-how nécessaire pour réaliser des services non seulement innovant mais aussi durables dans le temps.

ACTIVITE 2.1 - CAMPAGNE DE PUBLICITE DU PARTENARIAT POUR L'INNOVATION

Le Partenariat pour l'Innovation est une opération fortement innovante par rapport aux modes de fonctionnement actuels des administrations locales et aussi pour les fournisseurs qui travaillent avec celles-ci. Pour cette raison il est important de donner le plus de diffusion possible à cette formule de marché public afin de maximiser la participation des opérateurs les plus qualifiés. Compte tenu qu'il s'agira d'un marché européen, est souhaité d'avoir la participation d'entreprises solides, expérimentées dans le domaine de l'innovation dans la mobilité durable mais aussi disponibles à travailler dans une optique de réseau et d'implication des expériences locales, pour créer un service bien ancré dans l'EMB. La campagne d'information sera aussi adressée au tissu économique local pour bien illustrer les opportunités et les conditions de participation au marché, expliquant aussi bien les questions administratives et procédurales que les scénarios de fond qui animent les propos des collectivités locales par rapport à l'innovation dans la mobilité durable.

Pour cette activité le partenaire Suisse contribuera à la campagne avec des actions d'information et contact avec les communes/entreprises de l'EMB Suisse voulant intégrer le projet et développer des actions innovantes dans le domaine de la mobilité.

Partenaires impliqués

- Canton du Valais
- Coordination UCVGC

Résultats attendus

- Intérêt vers le Partenariat pour l'Innovation de la part de grandes entreprises et industries qui s'occupent de mobilité durable et services pour les transports
- Impulsion à la création d'un réseau d'entreprises locales capables de travailler avec les grands opérateurs du secteur mobilité

Livrables

- Séminaire de présentation du projet et du Partenariat pour l'Innovation
- Campagne de communication sur le WEB

ACTIVITE 2.2 CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LE GRAND PUBLIC ET INITIATIVES POUR LA MISE EN RESEAU DES ENTREPRISES

Cette campagne vise à poser les bases pour que le territoire réagisse positivement à l'introduction de services innovants de mobilité durable. Jouant sur des problèmes largement ressentis par les habitants, les touristes mais aussi par les entreprises, la campagne proposera l'EMB comme « laboratoire d'innovation dans les modes de déplacement », illustrant dans le détail les scénarios d'évolution attendus par le projet. L'aspect central de cette campagne sera de d'accompagner le changement en encourageant les bonnes pratiques en proposant des alternatives et invitant les publics cibles à rentrer dans une logique globale d'innovation dans les modes de déplacement dans ce territoire de montagne. La campagne de sensibilisation et d'information utilisera les réseaux sociaux, le WEB ainsi qu'un programme ciblé de rencontres au niveau local pour arriver le plus directement possible aux acteurs intéressés.

Dans cette activité est comprise l'organisation d'évènements locaux dans le cadre de la Semaine Européenne de la mobilité afin de promouvoir la mobilité durable et de sensibiliser les populations vers les thèmes abordés par le projet.

Partenaires impliqués

Tous

Coordination CCVCMB - Chambre Valdôtaine des Entreprises et des Activités Libérales

Résultats attendus

- Participation des citoyens aux actions d'innovation proposées par le projet
- Adhésion des socio-professionnels et du milieu associatif à l'utilisation et diffusion des services dans le territoire
- Prise de conscience du grand public des opportunités offertes par le territoire de l'Espace Mont-Blanc en matière d'innovation dans la mobilité durable

Livrables

- Programme d'évènements coordonnés sur le plan transfrontalier

ACTIVITE 2.3 - FORUM POUR L'INNOVATION DE LA MOBILITE DURABLE EN MONTAGNE

Dans le cadre de la conférence Swiss Mobility Days à Martigny (CH), co-organisée chaque année par le CREM, le partenaire Suisse aidera dans la présentation de l'avancée du projet EMB i-itinérance et participera dans les échanges d'expérience.

L'événement « Swiss Mobility Days » est né grâce à l'effort de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et le Centre de Recherches Énergétiques et Municipales de Martigny (CREM) qui sont à la base de l'idée d'un salon dédié aux innovations technologiques dans le domaine de la mobilité propre. Le FVS Group en est promoteur, car depuis plusieurs années l'idée d'un événement sur la thématique était dans leurs objectifs.

La participation du projet « Parcours i-tinérants autour du Mont-Blanc » au Swiss Mobility Days sera organisée comme suit :

- Première édition : info sur l'avancement du projet
- Deuxième édition : réalisation d'un stand institutionnel (en charge CREM en utilisant les outils de communication réalisés pour les semaines de la mobilité)

En outre, est prévue la participation à des événements et des forums sur le thème de la mobilité comme le Verbier Mobility Investment Forum (VMIF), le Salon Tendances électrique de Combloux...

Partenaires impliqués

- Tous
- Coordination Chambre Valdôtaine des Entreprises et des Activités Libérales

Résultats attendus

- Élargissement du débat autour des problématiques et des opportunités pour la mobilité durable en montagne
- Contribution à la création d'un réseau d'entreprises et d'acteurs engagés dans des investissements parallèles ou intégrés dans le Partenariat pour l'innovation.

Livrables

- Participation au Swiss Mobility Days pour deux années

WP3 - Maîtrise transfrontalière pour l'innovation dans la mobilité durable

Ce groupe d'activité constitue la phase dans laquelle les partenaires appliquent concrètement un modèle d'innovation aux procédures administratives visant la création de nouveaux services pour la mobilité durable. En effet, selon l'esprit de l'OS 1.1 du programme, l'innovation doit être présente au niveau de l'ensemble des acteurs du territoire, ce qui implique également les collectivités locales; pour cette raison les partenaires ont fait le choix de créer un partenariat pour l'innovation.

Les partenariats d'innovation sont régis par l'art. 31 de la Directive et ont été incorporés dans les systèmes législatifs italien et français.

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent recourir à des partenariats d'innovation dans les cas où il est nécessaire **de développer des produits, services ou travaux innovants** et d'acheter par la suite les fournitures, les services ou les œuvres qui en découlent, qui **ne peuvent être raisonnablement satisfaits par des solutions déjà disponibles sur le marché**, à condition que les fournitures, services ou travaux, correspondent aux niveaux de performance et aux coûts maximums convenus entre les structures contractantes et les opérateurs.

Les trois phases de cette procédure sont représentées par la conception et la création suivies par la mise en œuvre du produit ou du service et sa commercialisation.

La division par étapes permet la supervision de l'administration, qui peut intervenir activement pour améliorer le contenu des offres.

Pour le choix du soumissionnaire retenu, le critère sera celui du meilleur rapport qualité / prix, compte tenu des efforts des entreprises dans la recherche de solutions innovantes. Une fois le contrat attribué, il sera fait référence à l'appel d'offres pour l'application des règles de propriété intellectuelle à enregistrer dans le contrat.

Ce groupe d'activités présente plusieurs éléments d'innovation :

- C'est la première fois que la procédure du Partenariat pour l'innovation est appliquée dans un contexte tel que celui de l'Espace Mont-Blanc, mettant ensemble des administrations et des territoires de deux pays différents (France et Italie, la Suisse s'associant à la procédure de manière informelle) ;
- Les partenaires ont fait précéder la construction du projet d'une enquête qui a permis d'impliquer la population et les entreprises et un diagnostic a été fait pour bien cadrer les possibilités d'initiatives d'innovation compte tenu des caractéristiques du tissu industriel et des services ;
- Les solutions de mobilité adoptées par les partenaires se basent sur un « service intégré » et non pas sur la réalisation d'infrastructures ou l'achat d'équipement. La gouvernance proposée est en elle-même, dans sa dimension transfrontalière, une innovation.

Dans ces activités sont aussi inclus tous les frais pour le montage opérationnel du partenariat et pour les dépenses administratives liées au marché de recherche du partenaire privé. En outre, une Convention préliminaire réglera les rapports entre partenaires du projet en indiquant les modalités de réalisation du marché unique transfrontalier, le choix d'avoir une seule maîtrise d'ouvrage pour son exécution, ainsi que le montant financier qui sera affiché au marché pour soutenir le partenariat pour l'innovation.

ACTIVITE 3.1 - CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LA DEFINITION DES ORIENTATIONS DU PARTENARIAT POUR L'INNOVATION

Cette activité prévoit la création d'un groupe transfrontalier chargé de la définition des éléments stratégiques du Partenariat pour l'Innovation de la mobilité durable autour du Mont-Blanc. Partant des résultats du diagnostic territorial, ce groupe devra établir le cahier des charges qui contiendra les besoins et les attentes du territoire EMB par rapport à l'innovation de la mobilité durable. Le groupe de travail sera soutenu par des experts /animateurs afin d'arriver rapidement à une vision de perspective partagée pour la mobilité durable dans l'EMB, dans laquelle l'innovation doit jouer un rôle central afin de satisfaire des exigences tout à fait spécifiques venant des conditions de ce territoire alpin. Le cahier des charges contiendra, entre autres, une précise définition précise des conditions de collaboration et d'utilisation des financements ALCOTRA. Les conditions financières devront également être établies finement, notamment en ce qui concerne la contribution des partenaires, afin de garantir la bonne mise en œuvre du marché. Il sera demandé aux participants d'être partie prenante d'une opération d'investissement et de contribuer à une logique de « laboratoire » où ils devront apporter les solutions les plus pertinentes et innovantes dans une logique de valorisation des réseaux économiques

locaux identifiés à travers le diagnostic. Le groupe de travail sera assisté par des spécialistes dans les domaines suivants : juridique, économique et technique. Le support permettra de prédisposer les documents du partenariat de façon pertinente et visant à l'efficacité de l'ensemble de l'opération. L'UCVGC prendra en charge les frais pour les experts économique et juridique, tandis que la COMCOM Pays du Mont-Blanc se chargera de l'expert technique

Partenaires impliqués

- Tous
- Coordination UCVGC

Résultats attendus

- Définition des objectifs stratégiques qui devront guider l'écriture du cahier des charges du Partenariat pour l'Innovation
- Expérimentation pour les collectivités locales d'un mode de travail partagé dans un secteur innovant

Livrables

- 5 réunions de travail
- Documents d'orientation pour l'écriture du partenariat

ACTIVITE 3.2 - MARCHÉ POUR LE PARTENARIAT POUR L'INNOVATION

Cette activité consiste à monter juridiquement le marché pour le Partenariat pour l'Innovation, qui sera faite par des experts sur la base du document d'orientation stratégique préparé par le groupe de travail transfrontalier. Il est prévu d'utiliser des expertises aussi bien dans le milieu de l'innovation de la mobilité que dans le champ juridique. Pour ce qui est du premier aspect on demandera un conseil expert pour connaître et adapter les solutions les plus pertinentes pour l'EMB partant de ce qui est déjà en cours de réalisation ailleurs en Europe. Les experts seront appelés à participer aux réunions du groupe de travail afin d'acquiescer les indications venant de la partie politique et des acteurs du terrain de la façon la plus complète possible.

Dans cette phase seront valorisés tous les éléments acquis à travers le diagnostic territorial et l'enquête sur la population et les entreprises et l'aspect transfrontalier sera mis en valeur afin de dépasser les différences entre les cadres juridiques de France et Italie. Cette phase se conclut avec le choix du partenaire privé et l'écriture du contrat qui permettra la réalisation des objectifs stratégiques.

Pour cette activité, le CREM donnera son soutien avec un expert dans la mobilité pour aider dans la rédaction du marché.

Partenariat pour l'innovation

Partenaires impliqués

- Tous
- Coordination UCVGC

Résultats attendus

- Transfert des objectifs stratégiques dans le Partenariat pour l'Innovation
- Définition du partenaire privé qui prendra en charge le Partenariat

Livrables

- Documents pour le marché
- Documents pour la finalisation du Partenariat pour l'Innovation

ACTIVITE 3.3 - MAITRISE D'OUVRAGE PENDANT L'EXECUTION DU MARCHÉ

L'activité prévoit de recruter un support expert en assistance à la maîtrise d'ouvrage afin de vérifier que le Contrat pour l'Innovation soit réalisé conformément au marché mais aussi que les solutions techniques proposées par l'opérateur privé soient effectivement performantes et caractérisées par le niveau d'innovation demandé par cette expérimentation.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pourra être une seule personne ou bien une équipe de spécialistes qui soient en tous cas en mesure d'interagir activement avec le partenaire privé du Contrat pour l'Innovation pour vérifier que les solutions proposées et les services mis en place, apportent la contribution d'innovation demandée par le programme ALCOTRA.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage sera engagée immédiatement après le démarrage du partenariat pour l'innovation jusqu'à la conclusion du projet ALCOTRA.

Partenaires impliqués

- Coordination UCVGC

Résultats attendus

- Conformité du service offert aux critères du contrat et aux attentes du territoire
- Vérification du respect du calendrier

Livrables

- Documents de suivi et validation de la part de l'expert en assistance à la maîtrise d'ouvrage

WP4 Réalisation d'un service intégré transfrontalier de "smart mobility" durable et innovante

Ce groupe d'activités comprend la réalisation du Partenariat pour l'Innovation avec son suivi pendant la période d'exécution du projet ALCOTRA ainsi que la mise en œuvre des dispositifs qui permettront sa pérennisation ou, tout du moins sa poursuite pour une période de plusieurs années après la fin du projet, selon les critères qui seront établis par le contrat signé entre les partenaires du projet et les entreprises qui prendront en charge le service. Différents éléments méritent d'être soulignés :

- La mise en place d'un modèle innovant de collaboration public - privé, où les collectivités locales obtiennent des services de mobilité durable sur l'ensemble du territoire (y comprises les zones moins favorisées) jouant la carte de l'intégration entre facteurs qui produisent plus d'avantages économiques pour le privé et prise en charge de l'obligation d'étendre les services dans les secteurs moins intéressants pour les investissements ;
- L'engagement des privés à introduire constamment des solutions innovantes de mobilité durable. Cela évite des erreurs du passé quand les collectivités locales ont fait directement des investissements avec des technologies qui sont ensuite devenues rapidement obsolètes et qui ont laissé sur le territoire des équipements sur lesquels on n'a plus fait d'entretien et de remise à niveau ;
- La création de grandes opportunités pour le secteur touristique, car les nouveaux services de mobilité durable seront fournis de façon intégrée sur l'ensemble du territoire transfrontalier, permettant de cette manière de soutenir la promotion de l'EMB en tant que destination internationale de plus en plus intégrée.

ACTIVITE 4.1 - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE MOBILITE DURABLE INTELLIGENTE INNOVANT ADAPTE A L'EMB

Sur la base de l'offre présentée au marché public transfrontalier pour le Partenariat pour l'Innovation, on sélectionnera un opérateur / groupement d'opérateurs qui mettront en œuvre un service couvrant le territoire transfrontalier italo-français de l'EMB avec la meilleure intégration possible de la partie suisse. Le service répondra en même temps aux besoins des populations locales et des touristes. Il devra fournir un paquet complet « mobilité durable et intelligente », qui pourra comprendre, à titre d'exemple, un réseau infrastructurel intégré et interopérable (points de recharge des véhicules qui soient utilisables sans problèmes de compatibilité), une plateforme numérique qui rende « intelligents » les modes de déplacements autour du Mont-Blanc et une série de services innovants qui poussent les habitants vers un changement des habitudes de mobilité pour les rendre plus durables et aussi plus rationnelles et économiques au sens large. Le gestionnaire devra aussi réaliser une campagne d'information qui mette en exergue les expériences d'innovation que le « laboratoire Espace Mont-Blanc » est en train de réaliser (par exemple avec la mise en place de « rendez-vous », tests du service par la population, etc.).

Le service pourra comprendre à titre d'exemple : la mise à disposition des collectivités locales de véhicules non polluants et intelligents, la promotion d'itinéraires sur lesquels orienter le public touristique car ils favorisent la mobilité durable, l'expérimentation de nouveaux modes de déplacement durable au fur et à mesure que la technologie les rend disponibles.

Ce projet transversal sera mis au service du PITER avec la création d'un circuit pilote de mobilité alternative reliant les sites phare issus des projets du PITER autour des patrimoines naturel et culturel.

Il est aussi prévu de faire une évaluation finale réalisée par le prestataire de l'expérimentation qui récoltera des informations et des appréciations utiles à définir la suite du service. Dans cette évaluation vont converger les constats de

l'opérateur/gestionnaire et ceux des utilisateurs et de la maîtrise d'ouvrage dans le but de disposer de la vision la plus large possible des facteurs qui ont conditionné la réalisation du service. Des enquêtes et interviews pourront alimenter ce rapport final. Dans le rapport seront enfin incluses des préconisations.

Suite à l'attribution du marché et selon les propositions faites, le partenaire Suisse prendra en charge la réalisation de certaines actions.

Partenaires impliqués

- Tous (sauf la Chambre)
- Coordination UCVGC

Résultats attendus

- Amélioration des conditions d'innovation dans les petites entreprises locales par rapport au secteur de la mobilité durable
- Amélioration des services de mobilité durable pour les publics cible identifiés
- Croissance du niveau d'adhésion des populations locales au processus d'innovation dans la mobilité durable
- Circuit pilote de mobilité alternative autour du Mont-Blanc
- Solutions qui n'existent pas sur le marché
- Changement dans la conception de mobilité des habitants et des touristes

Livrables

- Services innovants pour la mobilité durable, intégrés sur l'ensemble du territoire transfrontalier

6. Indicateurs de réalisation et de résultat du projet

Objectifs Spécifiques	Indicateurs de résultat	Indicateurs de réalisation
OS 1.1 RECHERCHE ET INNOVATION : accroître des projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer les services innovants au niveau transfrontalier	Nombre d'innovations/services innovants créés: 1	Nombre de structures issues de la somme des entreprises, organismes intermédiaires (par ex clusters), centres de recherche, administrations publiques, etc, qui participent aux projets. 30

7. Budget du projet

Le budget détaillé de chacun des partenaires est joint en annexe (1 fichier Excel par partenaire).